



MEMBRE DU CSE – RENOUELEMENT FORMATION SSCT

3 jours – 21 heures



Objectifs

- Actualiser ses connaissances et se perfectionner - Rappeler ses missions et moyens en tant que représentant du personnel - Maintenir ses aptitudes à déceler et à mesurer les risques professionnels et ses capacités d'analyse des conditions de travail - Revoir les méthodes et procédés à mettre en oeuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

Profil du formateur

- Formateur agréé et expert en prévention des risques, assurant des missions de conseil en santé et sécurité au travail auprès des entreprises (IPRP), qualifié K9 CONSEIL selon notre processus qualité

Public concerné

- Membre représentant du personnel (titulaire ou suppléant) dans le cadre du CSE et, le cas échéant, membre de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) ayant déjà été formé lors d'un précédent mandat

Document(s) délivré(s) suite à l'évaluation des acquis

- Attestation de fin de formation – Boite à outil (« Tool Box »)

Niveau de connaissance préalable requis

- Aucun prérequis

Modalités d'évaluation des acquis

- QCM – Etude de cas

Moyens techniques et pédagogiques

- Exposés et discussions – Jeux de rôles et plateau de jeu (approche Ludo pédagogique) – Visite terrain
- Etudes de cas concrets en groupes et en sous-groupes

Programme

- Retour d'expérience - Tour de table avec échange des participants sur leur expérience au cours de leur mandat : freins et leviers
- Réaliser un bilan des obligations réglementaires de son établissement en SSCT
 - Organisation de la réglementation française
 - Code du Travail
 - Bilan réglementaire
- Réaliser une visite des lieux de travail
 - Préparer et clôturer sa visite
 - Le recueil d'éléments factuels
 - Les risques professionnels (adaptation sur les risques de/des établissement(s))

- Proposer un plan d'action à la suite d'une visite, enquête ou inspection
- Interpréter le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels en vue de l'avis sur le PAPRI Pact

NB : les membres de la CSSCT des établissements de plus de 300 salariés ont droit à 2 jours de formation complémentaire. Le contenu est à personnaliser, merci de vous rapprocher de notre organisme de formation le cas échéant.



Nos formations peuvent être accessibles aux personnes à mobilité réduite (support, pédagogie et locaux). N'hésitez pas à nous contacter afin d'analyser votre besoin et d'adapter la formation le cas échéant.

Le + K9 CONSEIL

- + Questionnement préparatoire en ligne sur l'entreprise et la posture des membres du CSE (nature du Dialogue social)
- + Etude de cas fil rouge permettant d'illustrer les moyens et les missions du CSE (entreprise fictive)
- + Tool Box et accompagnement « post formation » pour les élus

07 87 08 75 03
k9conseil@gmail.com



DATES
(Sur demande auprès de notre organisme)

Tarifs

Stage interentreprise :
750€ / personne

Stage intraentreprise :
2.550€ / groupe
(10 pers maxi.)



K9 CONSEIL – Formation et Conseil en Santé et Sécurité au Travail

Tel : 07 87 08 75 03 Email : k9conseil@gmail.com

SIRET 91064739500011 - Code APE : 85.59A

Déclaration d'activité de Formation N° : 32 020 157 702

IPRP : 258-02-2020 - N°TVA : FR53 910 647 395

